

# Colloque : Normativité et technologies au prisme de l'interculturalité

Lundi 21 mars

Le colloque Normatives et technologies au prisme de l'interculturalité qui aura le 21 mars 2022 co-organisé par le Laboratoire de Recherche de l'ISIT et l'Institut Droit, Espaces et Technologies (IDEST) de l'Université Paris-Saclay a pour finalité d'appréhender la normativité sous différents angles. La normativité peut renvoyer à un système de règles explicite établi par une autorité, par exemple législative (normativités juridiques), mais elle peut également faire référence à la façon dont les différents groupes humains et objets techniques produisent des normes implicites qui structurent les comportements (normativités sociales et technologiques).

L'interculturel quant à lui désigne une relation de coprésence culturelle entre individus ou groupes, acteurs de la communication. Cette relation de coprésence opère non seulement par le biais d'expériences immédiates ou transmises, mais également par le biais d'encadrement normatif. L'approche traditionnelle, selon laquelle le droit est uniquement rattaché à l'Etat et qu'il peut y avoir un seul ordre juridique correspondant à un seul espace géographique et que le droit est toujours le produit d'une activité institutionnelle explicite telle que la législature, s'accorde mal avec notre société multiculturelle. Ainsi, la reconnaissance de l'existence d'une pluralité de normativités juridiques dans le domaine des technologies est une évidence mais en même temps, un préalable nécessaire pour entamer le dialogue interculturel. Ce dialogue devrait permettre d'éviter l'encadrement imposé par une/des cultures dominante/s, mais au contraire viser la conciliation des divers ordres juridiques, de sorte que l'encadrement normatif des technologies mette en exergue l'interculturalité et deviendra l'instrument de transformation. Si ce dialogue interculturel est possible dans le domaine des normativités juridiques, peut-il avoir le lieu dans le cadre des normativités technologiques ? Tout objet technique, en effet, constitue l'incarnation d'un ensemble de valeurs et de visions du monde et cadre par-là nos actions, structure nos comportements d'une manière souvent implicite. Quelles représentations culturelles se retrouvent alors inscrites au cœur de nos objets techniques ?

Ce dialogue interculturel a trouvé naturellement sa place dans la régulation des activités conduites par les Etats dans l'espace extra-atmosphérique. L'environnement hostile, les coûts d'accès à l'espace et la coopération autour des grands programmes d'exploration ont rendu évidente, sinon nécessaire, une approche interculturelle du droit. Le numérique quant à lui suit une dynamique opposée : à la différence du droit de l'espace (qui a précédé l'exploitation de l'espace), le droit du numérique s'est développé plus tardivement, les Etats hésitant à imposer un cadre législatif et réglementaire. Si aujourd'hui les Etats s'accordent à dire que l'espace numérique doit être au moins co-régulé, ils cherchent à imposer leur approche nationale, qu'elle soit libérale ou sécuritaire. Dans le contexte pluridisciplinaire, le colloque se donne pour l'objectif de s'interroger sur les modèles normatifs pour la société de demain : universalisme, relativisme ou interculturalisme.

## Programme

9.00-9.30 Accueil des participants

9.30-10.00 Ouverture institutionnelle

**M. Tamym Abdessemed**, Directeur de l'ISIT

LexisNexis

**10.00-10.20 Introduction : Mme Cléo Collomb** (Université Paris-Saclay, Idest)

### **Session 1 : La dimension interculturelle dans la construction du droit et des politiques spatiales**

**10.20-10.45 M. Raphaël Costa** (Université Paris-Saclay, Idest) : *L'approche interculturelle dans la construction du droit de l'espace*

**10.45-11.10 M. André Farand** (Université Paris-Saclay, Idest) : *Repenser le vivre-ensemble à travers les accords relatifs à la Station spatiale internationale*

11.10-11.30 Pause

**11.30-11.55 Mme Isabelle Sourbès-Verger** (CNRS) : *Les approches interculturelles de l'espace*

11.55-12.20 : Discussion

12.20-14.00 Pause déjeuner

### **Session 2 : La dimension interculturelle dans l'aventure spatiale**

**14.00-14.25 M. Frédéric Landragin** (CNRS) : *Comment parler à un alien ?*

**14.25-14.50 M. Roland Lehoucq** (LARSIM, CEA) : *Le vaisseau génération, ses contraintes et ses questions*

14.50-15.15 : Discussion

15.15-15.30 : Pause

### **Session 3 : La dimension interculturelle dans la définition du droit et des politiques du numérique**

**15.30-15.55 M. Philippe Achilleas** (Université Paris-Saclay, Idest) : *La société mondiale de l'information : vers une construction interculturelle ?*

**15.55-16.20 Mme Joëlle Cohen** (ISIT) : *Espace numérique et miroirs culturels: comment les interfaces numériques tracent-elles les mondes ?*

**16.20-16.45** : *Une entreprise technologique au cœur de l'interculturalité* (intervention à déterminer)

**16.45-17.10** : Discussion

**17.10-17.30** : Conclusion : **Mme Agata de Laforcade** (ISIT)

**17.30.** Clôture : **M. Boris Bernabé**, Doyen de la Faculté Jean Monnet, Université Paris Saclay

ISIT, 23 avenue Jeanne d'Arc, Arcueil, RER B Laplace

Inscriptions : [delaforcade.agata@isitparis.eu](mailto:delaforcade.agata@isitparis.eu)